

Theotime et Philothée

L'ARGENT – I LES RICHESSES

1. Quelle est la place de l'argent dans notre vie aujourd'hui ? Dans nos choix de logement, de métier, de vacances ? Est-ce un but ou un moyen ? À quoi nous sert-il ?

2. Quel rôle a l'argent dans notre façon d'envisager l'avenir ? Sommes-nous inquiets, confiants ? Quel lien avec la Providence ?

3. Sommes-nous capables de donner ? À qui ? Pourquoi ? Dans quelle mesure ? Quels sont les critères ? Le don est-il facile ? Quelles responsabilités avons-nous vis-à-vis des autres dans ce domaine ?

4. Comment envisageons nous l'argent d'autrui ? Les richesses exercent-ils une fascination sur nous ? Quel genre de réussite admirons-nous chez les autres ? Que souhaitons-nous pour nos proches ou nos enfants ?

Prochain thème : Noël et l'évangélisation

Theotime et Philothée

PRÉSENTATION

Description : groupes de foyers souhaitant approfondir la spiritualité salésienne dans ses dimensions conjugale et familiale, par des TD mensuels en présence d'un aumônier, et vivant de cette spiritualité par la mise en œuvre d'une règle de vie.

Déroulement d'une soirée :

20h15 Chapelet et confessions.

20h40 Apéritif, topo de l'aumônier.

21h00 Dîner, en mettant en commun les réponses aux 4 questions du TD.

22h45 Choix d'un PEM et prière de conclusion

23h00 Fin

Rôle de l'aumônier : il veille à ce que chacun prenne la parole et à la rectitude doctrinale des échanges. En outre, il pourra accompagner spirituellement ceux qui le souhaitent.

Prière des époux, de saint François de Sales

Ô Dieu, Vous nous avez donnés l'un à l'autre par le sacrement de mariage.

C'est Vous qui, de votre main invisible, avez fait le nœud du lien de notre mariage, en nous donnant l'un à l'autre.

Nous voulons nous chérir, non seulement d'un amour humain, mais aussi d'un amour très saint.

Car notre union ne s'étend pas principalement au corps, mais surtout au cœur : dans l'affection et dans l'amour.

Notre amour doit être si grand, que nous sachions nous respecter dans nos différences et savoir nous accepter pour les moments de joie ou de difficulté.

Seigneur, accordez-nous la grâce de cheminer tout au long de notre vie, la main dans la main, le regard tourné vers Vous pour l'épanouissement de notre amour, comme nous l'avons promis au jour de notre mariage. Ainsi-soit-il.

IDÉAL DE VIE

Chaque jour:

1. Oraison
2. Prière conjugale
3. Prière du soir en famille
4. Chapelet (en famille si possible)
5. Benedicite et grâces
6. Examen particulier sur le PEM

Samedi

Préparer la Messe de dimanche

Dimanche

Lecture spirituelle

1er vendredi ou 1er samedi

1. Confession
2. Messe
3. Adoration
4. Choix du PEM
5. Point en couple

Chaque année

WE de retraite

CHARTRE DES FOYERS

1. Assiduité : nous ferons l'effort de privilégier les réunions ThéoPhilo sur nos autres activités, sauf cas de force majeure.

2. Ponctualité : nous respecterons l'heure fixée tant pour le début que pour la fin de la soirée, par délicatesse des uns envers les autres.

3. Sérieux : La qualité des échanges du groupe tient surtout à la qualité de la préparation individuelle en amont... Nous prendrons le temps de lire les documents proposés et de réfléchir en couple à des pistes de réponses pour chaque question.

4. Écoute : nous laisserons un temps de parole à chacun, et les écouterons sans interrompre.

5. Respect : nous respecterons les avis des autres et leurs interrogations.

6. Discrétion : nous ne répéterons pas au-dehors ce que nous aurons entendu au cours de cette soirée sur l'intimité familiale des autres foyers.

7. Persévérance : nous ferons notre possible pour suivre la règle de vie et respecter le PEM.

INTRODUCTION À LA VIE DÉVOTE

Saint François de Sales, Partie III : de l'exercice des vertus

14. DE LA PAUVRETÉ D'ESPRIT OBSERVÉE ENTRE LES RICHESSES

BIENHEUREUX SONT LES PAUVRES D'ESPRIT, car le Royaume des cieux est à eux; malheureux donc sont les riches d'esprit, car la misère d'enfer est pour eux. Est riche d'esprit celui qui a ses richesses dedans son esprit, ou son esprit dedans les richesses; est pauvre d'esprit celui qui n'a nulles richesses dans son esprit, ni son esprit dedans les richesses. Les hirondelles font leurs nids comme une balle et n'y laissent qu'une petite ouverture du côté d'en haut; ils les mettent sur le bord de la mer, et au demeurant les font si fermes et impénétrables que les ondes les surprenant, jamais l'eau n'y peut entrer; mais tenant toujours le dessus, ils demeurent parmi la mer, sur la mer et maîtres de la mer. Votre cœur, chère Philothée, doit être comme cela, ouvert seulement au Ciel, et impénétrable aux richesses et choses caduques: si vous en avez, tenez votre cœur exempt de leurs affections; qu'il tienne toujours le dessus, et que parmi les richesses il soit sans richesses et maître des richesses. Non, ne mettez pas cet esprit céleste dedans les biens terrestres; faites qu'il leur soit toujours supérieur, sur eux, non pas en eux.

Il y a différence entre avoir du poison et être empoisonné: les apothicaires ont presque tous des poisons pour s'en servir en diverses occurrences, mais ils ne sont pas pour cela empoisonnés, parce qu'ils n'ont pas le poison dedans le corps, mais dedans leurs boutiques; ainsi pouvez-vous avoir des richesses sans être empoisonnée par icelles: ce sera si vous les avez en votre maison ou en votre bourse, et non pas en votre cœur. Être riche en effet et pauvre d'affection, c'est le grand bonheur du chrétien; car il a par ce moyen les commodités des richesses pour ce monde et le mérite de la pauvreté pour l'autre.

Hélas! Philothée, jamais nul ne confessera d'être avare; chacun désavoue cette bassesse et vileté de cœur. On s'excuse sur la charge des enfants qui presse, sur la sagesse qui requiert qu'on

s'établisse en moyens: jamais on n'en a trop, il se trouve toujours certaines nécessités d'en avoir davantage; et même les plus avarés non seulement ne confessent pas de l'être, mais ils ne pensent pas en leur conscience de l'être; non, car l'avarice est une fièvre prodigieuse, qui se rend d'autant plus insensible qu'elle est plus violente et ardente. Moïse vit le feu sacré qui brûlait un buisson et ne le consumait nullement; mais au contraire, le feu profane de l'avarice consume et dévore l'avaricieux et ne le brûle aucunement; au moins, parmi ses ardeurs et chaleurs plus excessives, il se vante de la plus douce fraîcheur du monde, et tient que son altération insatiable est une soif toute naturelle et suave.

Si vous désirez longuement, ardemment et avec inquiétude les biens que vous n'avez pas, vous avez beau dire que vous ne les voulez pas avoir injustement; car pour cela vous ne laisserez pas d'être vraiment avare. Celui qui désire ardemment, longuement et avec inquiétude de boire, quoiqu'il ne veuille pas boire que de l'eau, si témoigne-t-il d'avoir la fièvre.

Ô Philothée, je ne sais si c'est un désir juste de désirer d'avoir justement ce qu'un autre possède justement: car il semble que par ce désir nous nous voulons accommoder par l'incommodité d'autrui. Celui qui possède un bien justement, n'a-t-il pas plus de raison de le garder justement, que nous de le vouloir avoir justement? et pourquoi donc étendons-nous notre désir sur sa commodité pour l'en priver? Tout au plus, si ce désir est juste, certes, il n'est pas pourtant charitable; car nous ne voudrions nullement qu'aucun désirât, quoique justement, ce que nous voulons garder justement. Ce fut le péché d'Achab qui voulut avoir justement la vigne de Naboth, qui la voulait encore plus justement garder: il la désira ardemment, longuement et avec inquiétude, et partant il offensa Dieu.

Attendez, chère Philothée, de désirer le bien du prochain quand il commencera à désirer de s'en défaire; car lors son désir rendra le vôtre non seulement juste, mais charitable: oui, car je veux bien que vous ayez soin d'accroître vos moyens

et facultés, pourvu que ce soit non seulement justement, mais doucement et charitablement.

Si vous affectionnez fort les biens que vous avez, si vous en êtes fort occupée, mettant votre cœur en eux, y attachant vos pensées et craignant d'une crainte vive et empressée de les perdre, croyez-moi, vous avez encore quelque sorte de fièvre ; car les fébricitants boivent l'eau qu'on leur donne avec un certain empressement, avec une sorte d'attention et d'aise que ceux qui sont sains n'ont point accoutumé d'avoir : il n'est pas possible de se plaire beaucoup en une chose, que l'on n'y mette beaucoup d'affection. S'il vous arrive de perdre des biens, et vous sentez que votre cœur

s'en désole et afflige beaucoup, croyez, Philothée, que vous y avez beaucoup d'affection ; car rien ne témoigne tant d'affection à la chose perdue que l'affliction de la perte.

Ne désirez donc point d'un désir entier et formé le bien que vous n'avez pas ; ne mettez point fort avant votre cœur en celui que vous avez ; ne vous désolerez point des pertes qui vous arriveront, et vous aurez quelque sujet de croire qu'étant riche en effet vous ne l'êtes point d'affection, mais que vous êtes pauvre d'esprit et par conséquent bienheureuse, car le Royaume des cieux vous appartient ».

15. COMME IL FAUT PRATIQUER LA PAUVRETÉ RÉELLE DEMEURANT NÉANMOINS RÉELLEMENT RICHE

Le peintre Parrhasius peignit le peuple Athénien par une invention fort ingénieuse le représentant d'un naturel divers et variable : colère, injuste, inconstant, courtois, clément, miséricordieux, hautain, glorieux, humble, bravache et fuyard, et tout cela ensemble ; mais moi, chère Philothée, je voudrais mettre en votre cœur la richesse et la pauvreté tout ensemble, un grand soin et un grand mépris des choses temporelles.

Ayez beaucoup plus de soin de rendre vos biens utiles et fructueux que les mondains n'en ont pas. Dites-moi, les jardiniers des grands princes ne sont-ils pas plus curieux et diligents à cultiver et embellir les jardins qu'ils ont en charge, que s'ils leur appartenaient en propriété ? Mais pourquoi cela ? parce, sans doute, qu'ils considèrent ces jardins-là comme jardins des princes et des rois, auxquels ils désirent de se rendre agréables par ces services-là. Ma Philothée, les possessions que nous avons ne sont pas nôtres : Dieu nous les a données à cultiver et veut que nous les rendions fructueuses et utiles, et partant nous lui faisons service agréable d'en avoir soin.

Mais il faut donc que ce soit un soin plus grand et solide que celui que les mondains ont de leurs biens, car ils ne s'embesognent que pour l'amour d'eux-mêmes, et nous devons travailler pour l'amour de Dieu : or, comme l'amour de soi-même est un amour violent, turbulent, empressé, aussi le soin qu'on a pour lui est plein de trouble, de chagrin, d'inquiétude ; et comme l'amour de Dieu est doux, paisible et tranquille, aussi le soin qui en procède,

quoique ce soit pour les biens du monde, est aimable, doux et gracieux. Ayons donc ce soin gracieux de la conservation, voire de l'accroissement de nos biens temporels, lorsque quelque juste occasion s'en présentera et en tant que notre condition le requiert, car Dieu veut que nous fassions ainsi pour son amour.

Mais prenez garde que l'amour-propre ne vous trompe, car quelquefois il contrefait si bien l'amour de Dieu qu'on dirait que c'est lui : or, pour empêcher qu'il ne vous déçoive, et que ce soin des biens temporels ne se convertisse en avarice, outre ce que j'ai dit au chapitre précédent, il nous faut pratiquer bien souvent la pauvreté réelle et effective, parmi toutes les facultés et richesses que Dieu nous a données.

Quittez donc toujours quelque partie de vos moyens en les donnant aux pauvres de bon cœur ; car donner ce qu'on a, c'est s'appauvrir d'autant, et plus vous donnerez, plus vous vous appauvrerez. Il est vrai que Dieu vous le rendra, non seulement en l'autre monde, mais en celui-ci, car il n'y a rien qui fasse tant prospérer temporellement que l'aumône ; mais en attendant que Dieu vous le rende, vous serez toujours appauvrie de cela. Oh ! le saint et riche appauvrissement que celui qui se fait par l'aumône !

Aimez les pauvres et la pauvreté, car par cet amour vous deviendrez vraiment pauvre, puisque, comme dit l'Écriture, nous sommes faits comme les choses que nous aimons. L'amour égale les amants : Qui est infirme, avec lequel je ne sois infirme ? dit saint Paul.

Il pouvait dire : Qui est pauvre, avec lequel je ne sois pauvre ? parce que l'amour le faisait être tel que ceux qu'il aimait. Si donc vous aimez les pauvres, vous serez vraiment participante de leur pauvreté, et pauvre comme eux. Or, si vous aimez les pauvres, mettez-vous souvent parmi eux : prenez plaisir à les voir chez vous et à les visiter chez eux ; conversez volontiers avec eux ; soyez bien aise qu'ils vous approchent aux églises, aux rues et ailleurs. Soyez pauvre de langue avec eux, leur parlant comme leur compagne ; mais soyez riche des mains, leur départant de vos biens, comme plus abondante.

Voulez-vous faire encore davantage, ma Philothée ? ne vous contentez pas d'être pauvre comme les pauvres, mais soyez plus pauvre que les pauvres. Et comment cela ? Le serviteur est moindre que son maîtrez : rendez vous donc servante des pauvres ; allez les servir dans leurs lits quand ils sont malades, je dis de vos propres mains ; soyez leur cuisinière, et à vos propres dépens ; soyez leur lingère et blanchisseuse. Ô ma Philothée, ce service est plus triomphant qu'une royauté.

Je ne puis assez admirer l'ardeur avec laquelle cet avis fut pratiqué par saint Louis, l'un des grands rois que le soleil ait vus, mais je dis grand roi en toute sorte de grandeur. Il servait fort souvent à la table des pauvres qu'il nourrissait, et en faisait venir presque tous les jours trois à la sienne ; et souvent il mangeait les restes de leur potage avec un amour non pareil. Quand il visitait les hôpitaux des malades (ce qu'il faisait fort souvent), il se mettait ordinairement à servir ceux qui avaient les maux les plus horribles, comme ladres, chancreux et autres semblables, et leur faisait tout son service à tête nue et les genoux à terre, respectant en leur personne le Sauveur du monde, et les chérissant d'un amour aussi tendre qu'une douce mère eût su faire son enfant. Sainte Élisabeth, fille du roi de Hongrie se mêlait ordinairement avec les pauvres, et pour se récréer s'habillait quelquefois en pauvre femme parmi ses dames, leur disant : Si j'étais pauvre je m'habillerais ainsi. Ô mon Dieu, chère Philothée, que ce prince et cette princesse étaient pauvres en leurs richesses, et qu'ils étaient riches en leur pauvreté !

Bienheureux sont ceux qui sont ainsi pauvres, car à eux appartient le Royaume des cieux. J'ai eu

faim, vous m'avez repu ; j'ai eu froid, vous m'avez revêtu : possédez le Royaume qui vous a été préparé dès la constitution du monde, dira le Roi des pauvres et des rois en son grand jugement.

Il n'est celui qui en quelque occasion n'ait quelque manquement et défaut de commodités. Il arrive quelquefois chez nous un hôte que nous voudrions et devrions bien traiter, il n'y a pas moyen pour l'heure ; on a ses beaux habits en un lieu, on en aurait besoin en un autre où il serait requis de paraître ; il arrive que tous les vins de la cave se poussent et tournent, il n'en reste plus que les mauvais et verts ; on se trouve aux champs dans quelque bicoque, où tout manque : on n'a lit, ni chambre, ni table, ni service. Enfin, il est facile d'avoir souvent besoin de quelque chose, pour riche qu'on soit : or cela, c'est être pauvre en effet de ce qui nous manque. Philothée, soyez bien aise de ces rencontres, acceptez-les de bon cœur, souffrez-les gaîment.

Quand il vous arrivera des inconvénients qui vous appauvriront ou de beaucoup ou de peu, comme font les tempêtes, les feux, les inondations, les stérilités, les larcins, les procès, oh ! c'est alors la vraie saison de pratiquer la pauvreté, recevant avec douceur ces diminutions de facultés, et s'accommodant patiemment et constamment à cet appauvrissement. Ésaü se présenta à son père avec ses mains toutes couvertes de poil, et Jacob en fit de même ; mais parce que le poil qui était dans les mains de Jacob ne tenait pas à sa peau, mais à ses gants, on lui pouvait ôter son poil sans l'offenser ni écorcher : au contraire, parce que le poil des mains d'Ésaü tenait à sa peau, qu'il avait toute velue de son naturel, qui lui eût voulu arracher son poil lui eût bien donné de la douleur, il eût bien crié, se fût bien échauffé à la défense. Quand nos moyens nous tiennent au cœur, si la tempête, si le larron, si le chicaneur nous en arrache quelque partie, quelles plaintes, quels troubles, quelles impatiences en avons-nous ! mais quand nos biens ne tiennent qu'au soin que Dieu veut que nous en ayons, et non à notre cœur, si on nous les arrache, nous n'en perdrons pourtant pas le sens ni la tranquillité. C'est la différence des bêtes et des hommes quant à leurs robes : car les robes des bêtes tiennent à leur chair, et celles des hommes y sont seulement appliquées, en sorte qu'ils puissent les mettre et ôter quand ils veulent.

LA JUSTE PLACE DE L'ARGENT

Abbé Raphaël Cournault, *Happy Hour spi pour papas pressés*, chapitre 9

VOILÀ BIEN UN SUJET avec lequel les chrétiens sont mal à l'aise : l'argent. Et à lire l'Évangile, on a de quoi l'être. « Quel malheur pour vous, les riches ! », annonce Jésus avec force. Néanmoins, l'argent

est omniprésent à notre époque, et il est loin le temps où il suffisait de travailler quelques arpents de terre tout proches de la maison pour vivre dans des conditions convenables.

LA GÉNÉROSITÉ DU PÈRE DES CIEUX !

Si le modèle de toute paternité est le Père des cieux, il nous faut regarder l'Évangile. J'aimerais attirer votre attention sur un détail de la parabole du Père miséricordieux dont nous avons déjà parlé. Au début de la parabole, le fils demande la part d'héritage qui lui revient. Qui d'entre vous accepterait que son enfant vienne vers lui en lui disant : « Papa, donne-moi la part d'héritage qui me revient ! » ?

Quelle audace, et quelle insolence ! Eh bien, le père de la parabole donne avec joie. Il donne toujours dans l'abondance. De la même manière, à la fin de la parabole, lorsqu'il s'agit de festoyer pour le retour du fils, le père sort le grand jeu. Il n'a pas peur de donner, de dépenser pour fêter ce retour à la vie. Ainsi donc, la première caractéristique de ce père-là, c'est qu'il donne avec joie !

UNE EXIGENCE ÉVANGÉLIQUE INAPPLICABLE ?

Sur le sujet de l'argent, la Bible est formelle : « Car la racine de tous les maux, c'est l'amour de l'argent. Pour s'y être attachés, certains se sont égarés loin de la foi. » Ou encore : « Et vous autres, maintenant, les riches ! Pleurez, lamentez-vous sur les malheurs qui vous attendent. Vos richesses sont pourries, vos vêtements sont mangés des mites, votre or et votre argent sont rouillés. » Une lecture attentive des textes du Nouveau Testament pourrait même nous faire croire qu'il serait plus grave d'être riche que de commettre l'adultère...

D'un autre côté, l'expérience concrète d'un père de famille vous met en face des factures à payer, des études des enfants qui sont de plus en plus chères, d'un certain style de vie qu'il faut maintenir et de l'angoisse de l'avenir. Et lorsque vous tombez sur l'Évangile de la petite veuve qui donne sa dernière piécette

dans le trésor du Temple, vous êtes pris d'angoisse ou vous considérez que le texte est désuet en vous disant que cela est inapplicable dans le monde d'aujourd'hui. Pire encore, en entendant l'Évangile du riche et du pauvre Lazare, vous vous demandez si vous devez choisir entre donner de bonnes conditions de vie à votre famille et votre salut éternel.

J'ai déjà entendu un père de famille témoigner qu'il était un jour allé voir son patron pour lui expliquer : « Écoute, dans tant d'années, il faut que je gagne tant, car j'aurai trois enfants dans le supérieur, le crédit de la maison... » Cela ne fait pas partie, semble-t-il, des préoccupations de Jésus. Et face à l'Évangile, on pourrait être tenté de se dire que Jésus est un gentil idéaliste, mais qu'il est loin de la vie du monde d'aujourd'hui...

LÀ OÙ EST TON TRÉSOR, LÀ AUSSI SERA TON CŒUR

Ce que pointent l'Évangile et l'enseignement du Christ, ce n'est pas la richesse en tant que telle, mais c'est l'amour de l'argent. C'est l'affirmation de l'Évangile : « Là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur. » On peut avoir très

peu d'argent. Je pense à un enfant qui a reçu 2 euros de la petite souris et qui y est très très attaché. Il les garde précieusement à la manière de Gollum dans *Le Seigneur des anneaux*. On peut être immensément riche et ne pas

être attaché à cette richesse. L'Évangile nous invite à un vrai examen de conscience.

J'ai souvenir d'un jeune homme, rencontré dans un sanctuaire, qui était très gêné d'avoir des parents riches. Dans l'idéalisme de son

âge, il se rêvait en saint François d'Assise des temps modernes, refusant à tout prix tout cadeau ou toute invitation de la part de ses parents. Il avait sans doute mal compris la visée évangélique.

SAINT ET RICHE

Car on peut être saint et riche... et pauvre et pécheur! Ce n'est pas la taille du compte bancaire ou des propriétés qui fait la justesse. Regardez le bienheureux Pier Giorgio Frassati dont les parents étaient immensément riches. Il a été béatifié comme «l'homme des huit béatitudes» où on lit: «Heureux les pauvres de cœur, car le royaume des cieux est à eux¹.» On peut aussi penser à ces rois canonisés alors qu'ils étaient certainement beaucoup plus riches que la plupart de leurs sujets: saint Louis, saint Étienne de Hongrie ou saint

Édouard le Confesseur. Jésus lui-même n'a pas eu peur de vivre de la charité des plus riches qu'il rencontre à de nombreuses reprises dans l'Évangile. Il dînera chez Zachée, chez Simon le Pharisien par exemple... bien qu'il soit né dans une pauvre crèche entre un âne et un bœuf.

Les chrétiens américains sont à ce propos certainement moins complexés que nous autres sur le Vieux Continent. Ils n'hésitent pas à faire vivre leur Église en y investissant le produit financier de leur travail!

LE CHRÉTIEN ET L'ARGENT : UNE GRÂCE ET DEUX EXCÈS

La doctrine chrétienne est pourtant assez équilibrée sur la richesse et sur l'argent. Elle est gouvernée par la vertu de justice: rendre à chacun ce qui lui est dû. Vis-à-vis de l'argent, il faut donc se garder de deux excès.

- L'avarice: qui n'a pas en tête cette scène fabuleuse de *La Folie des grandeurs* dans laquelle Louis de Funès se fait réveiller par Yves Montand au son des piécettes d'or? «Il est l'or, monsieur, l'or de se réveiller... Il en manque une!» Si la caricature prête à sourire, elle doit inviter à une vraie réflexion. L'avare est attaché à son argent. Cette avarice peut se cacher sous la forme des «projets». J'ai le projet d'acheter une moto, une voiture, une nouvelle télévision... Je deviens petit à petit grippe-sou pour pouvoir réaliser ce projet personnel. L'argent est pour moi, je le garde de peur qu'il m'échappe.
- La prodigalité: c'est l'attitude inverse. Si l'avare se soucie trop de ses biens matériels, le prodigue ne s'en soucie pas assez.

C'est le panier percé: celui qui dépense sans compter et qui donne sans réserve au point de mettre en danger ceux dont il a la charge. Pour comprendre l'erreur du prodigue, il faut regarder une nouvelle fois la finalité: le prodigue ne donne pas pour faire le bien, par charité, mais il donne sans se soucier du bien.

L'Église ne nous invite pas à être un jour avare et le lendemain prodigue mais à viser plus haut. C'est la vertu de libéralité. Un rapport libre à l'argent. Voilà une grâce à demander. L'homme libéral se soucie de ses propriétés grâce auxquelles il pourra aider les autres. Le libéral n'est pas attaché à l'argent comme but, il doit donc se tenir sur une ligne de crête entre l'avarice d'un côté et la prodigalité de l'autre, en discernant dans chaque circonstance la juste proportion.

L'argent pour un père de famille chrétien ne doit pas être un problème mais un moyen. Et dès lors, ce n'est pas la quantité qui compte mais le juste rapport à cet argent.

VISER LA CHARITÉ ET L'ÉDUCATION À LA GÉNÉROSITÉ

Si l'argent est un moyen, il est un moyen d'exercer la vertu de charité. Seul, en couple ou en famille, on peut s'interroger sur notre rapport à la charité. Trop facilement on renonce

à une charité concrète, dans la rue ou dans le métro, sous prétexte qu'on ne sait pas où ça va et pourtant cette petite pièce laissée sur le

bord du chemin nous aide à nous détacher de nos biens, à considérer l'argent comme *liquide*.

En France, les incitations fiscales peuvent nous motiver pour donner mais elles doivent aussi nous interroger. Est-ce que mon don est simplement une occasion de payer moins d'impôts ou de partager ce que j'ai avec le monde qui en a besoin ? Ai-je conscience que ce que j'ai en dépôt est un don reçu pour le monde ?

On me dira qu'il est plus facile à un milliardaire d'être généreux qu'à un smicard... Comptablement, c'est sans doute vrai. Mais spirituellement, ce n'est pas sûr.

Posséder des richesses m'oblige à une certaine responsabilité : mes richesses servent-elles à la gloire de Dieu et au salut du monde ? Ou bien sont-elles des richesses mortes qui s'accumulent ? Voilà la question clé à laquelle chacun peut répondre dans son cœur.

Le père de famille est aussi appelé à éduquer ses enfants à un juste rapport à l'argent. J'ai souvenir d'un séjour de vacances au ski, organisées pour des jeunes issus de beaux quartiers parisiens. C'était dans un cadre chrétien et les parents avaient payé, rubis sur l'ongle, le séjour de leurs enfants. J'y ai vu des attitudes terribles vis-à-vis de l'argent. Ces adolescents, qui dépensaient sans compter sur les pistes des verres et des cafés pour eux-mêmes,

délaissaient le dîner du soir, qu'ils ne jugeaient pas d'assez bonne qualité pour eux.

Apprendre à son enfant de huit ans à donner un peu de son argent de poche au pauvre dans la rue, à son ado de quinze à être généreux avec ses amis ou avec ses petits frères et sœurs, au jeune adulte à réfléchir à ce qu'il veut donner de ce qu'il a gagné avec son premier salaire ou son premier stage rémunéré, tout cela constitue une tâche éducative à ne pas négliger.

J'ai pu rencontrer de jeunes adultes qui avaient tellement été éduqués « à faire des économies » qu'ils étaient incapables de se détacher de leur argent, incapables de donner avec joie, incapables d'inviter un autre à prendre un café. Ils invoquaient parfois l'excuse : « C'est l'argent des parents, je ne puis le donner. » Mais pour autant, je peux me payer des soirées, des motos ou des voyages avec le même argent....

Dans l'éducation des étudiants, il me semble aussi important que le père de famille soit en mesure d'aider les jeunes gens à garder la tête froide par rapport à l'argent gagné au travail. Vais-je choisir ce stage car il rapporte plus ? Ou parce qu'il offre un intérêt plus grand pour le service du monde ? Vais-je privilégier ce travail qui rapporte beaucoup, au mépris de ma vie spirituelle ou humaine ? Vais-je choisir telle école plutôt que telle autre sur le seul critère du salaire de sortie ?

CONFIANCE ET FAUSSE SÉCURITÉ

Tout le monde n'est pas saint François d'Assise qui renonça publiquement à tous les biens de son père, se déshabillant intégralement pour embrasser Dame pauvreté. Et pourtant son exemple doit nous interroger. Cet acte prophétique était un écho de sa foi profonde dans la Providence de Dieu. L'argent est parfois pour nous le parapluie de la fausse sécurité. « Si j'ai de l'argent, cela ira bien », « Son avenir est assuré », « Pas de risques. » Notre société est devenue une société d'assurances ! Plus aucun risque n'est admis. Il faut « se couvrir ». On souscrit des assurances voiture, maladie, habitation, vie, transaction financière, voyage, annulation... La pauvre veuve de l'Évangile a donné tout ce qu'elle avait pour vivre et elle a fait l'admiration du Christ. Elle n'a pas souscrit de police d'assurance, elle a choisi de faire

confiance davantage à Dieu qu'à son compte bancaire.

C'est le message de l'Évangile : « Ne vous faites pas de trésors sur la terre, là où les mites et les vers les dévorent, où les voleurs percent les murs pour voler. Mais faites-vous des trésors dans le ciel, là où il n'y a pas de mites ni de vers qui dévorent, pas de voleurs qui percent les murs pour voler. »

Peut-être l'Évangile nous invite-t-il aussi à réfléchir sur notre manière d'investir notre argent. N'est-ce pas aussi notre responsabilité que de favoriser des projets au service du bien commun, quitte à accepter que l'argent placé ne rapporte pas autant que prévu, ou finisse « perdu » mais en ayant permis à d'autres de vivre ?

CONSIDÉRATIONS EXTRAITES DU COURS SUR LA JUSTICE

LE JUSTE PRIX

POUR S. THOMAS, le juste prix peut être défini comme : Le prix qui exprime quantitativement la valeur d'une chose. Il ajoute que cette quantité ne doit pas se mesurer seulement sur l'objet lui-même, mais encore sur le plus ou moins grand dommage qu'éprouve le vendeur à s'en dessaisir, de sorte qu'il peut être licite de vendre un objet plus cher que sa valeur marchande. Cette définition, avec les précisions que le Docteur Angélique nous donne ici, pose une foule de questions :

« Qu'est-ce que la valeur ? Comment passer de la valeur au prix ? Quelle en sera la juste règle ? » Les commentateurs anciens et modernes de S. Thomas vont nous servir de guides dans ce méandre.

A/ La valeur.

1/ Fondamentalement la valeur d'une « chose » pour l'homme est de l'ordre de l'utile puisque les biens extérieurs sont moindre que l'homme et à son service. Les « choses », auxquelles on peut assimiler les actions humaines elles-mêmes, se répartissent donc pour l'homme « en une certaine échelle de valeurs utiles que nous appellerons pour chacune sa valeur propre ou valeur d'usage. Comme aliment, le blé a une valeur d'usage plus élevée que le topinambour ».

2/ La nécessité des échanges vient de l'inégale répartition et de la localisation non uniforme des biens nécessaires à la vie. Sous ce nouvel aspect de biens à échanger, les « choses » vont prendre une utilité nouvelle ; d'où, à côté de leur valeur d'usage, une valeur nouvelle, celle qu'elles prennent comme termes d'un échange : c'est leur valeur commune ou valeur d'échange. Ainsi, un sac de blé ou un sac de charbon sont incomparables au plan de l'usage puis qu'ils ne sont pas remplaçables l'un par l'autre. Mais ils ont en sus une valeur commune selon laquelle ils peuvent être appréciés l'un par rapport à l'autre, valeur qui va permettre l'échange « au

moins sous la forme élémentaire du troc ». Le Père Labourdette ajoute une remarque : « Bien entendu, la valeur d'échange n'est pas indépendante de la valeur d'usage ; elle la suppose et en dépend. Mais elle est autre et se prend par rapport à une autre fin. »

B/ Le prix.

1/ Le troc est un système d'échange aussi facilement incommode qu'élémentaire. Pour les grosses quantités, il devient pratiquement impossible. Il appelait donc à la création de la monnaie. Signe conventionnel tenant lieu de richesses réelles, celle-ci permet l'expression quantitative des valeurs, autrement dit : leur prix. Le prix est donc « l'expression monétaire de la valeur ».

2/ Le point délicat dans cette question est celui du passage de la valeur propre du bien considéré à l'expression quantifiée de sa valeur d'échange. Faisons à ce propos deux remarques :

a./ Tout d'abord, l'expression monétaire, en tant qu'elle est un nombre, est quelque chose de mental.

b./ De plus, cette estimation ne se prend pas selon l'échelle métaphysique des êtres, mais selon leur utilité. Et il ne s'agit pas ici de leur utilité absolue pour la vie, mais de l'utilité telle qu'elle est humainement appréciée pour une vie pleinement humaine dans tel milieu concret de vie (Exemple : Dans notre société, des perles fines coûtent plus que beaucoup de blé). Le critère formel du juste prix est donc l'estimation commune, laquelle varie selon les temps et les lieux.

C/ La règle des prix.

1/ On le voit : n'étant déterminé, ni par le droit naturel, ni par le droit des gens, le prix, pour se conformer à la règle de droit objectif qui gouverne les rapports de justice commutative, devra être fixé par le droit positif au sens large d'une détermination humaine positive. Celle-ci pourra être la loi au sens

strict, mais encore la coutume (fondée sur l'estimation commune), et enfin la convention particulière ou contrat, sans que jamais l'estimation commune puisse être mésestimée sans raison proportionnée. On distinguera donc, suivant la nature de la détermination du droit positif, un prix légal, un prix courant et un prix conventionnel.

2/ Détaillons :

> Le prix légal est le prix taxé par la loi ; il dépend donc de l'autorité publique. Pour qu'il soit juste, il faut que l'autorité n'intervienne que pour des raisons de bien commun.

> Le prix courant n'est autre que celui qui résulte de l'estimation commune qui fonde le droit coutumier en matière d'échanges dans telle région. Comme cette estimation admet une certaine « fourchette », comme on dit, on parlera selon les cas de prix fort ou de prix faible sans que ce prix puisse être dit injuste dès lors qu'il est établi suivant la coutume.

> Le prix conventionnel dépend d'un libre contrat. Il sera juste s'il est pleinement volontaire entre les contractants, ce qui implique que sa divergence par rapport à l'estimation commune soit compensée par des avantages comblant le dommage subi par la partie défavorisée.

Remarque : On n'a pas le droit de profiter de l'ignorance du vendeur pour s'enrichir à ses dépens : ce serait de la fraude...à moins que le vendeur ne soit lui-même un spécialiste : dans ce cas les moralistes sont unanimes à enseigner qu'on n'est pas tenu de l'éclairer.

3/ À l'origine du prix courant, et donc de l'estimation commune, se trouve la loi de l'offre et de la demande qui est un fait économique fondé sur la nature même des besoins humains à telle époque et dans telle région. On conçoit alors que cette loi fonde la règle morale en matière de prix dès lors que l'homme ne la fausse pas par des manœuvres frauduleuses. D'où l'affirmation de Jean-Paul II dans *Centesimus Annus* : « Il semble que, à l'intérieur de chaque pays comme dans les rapports internationaux, le marché libre soit l'instrument le plus approprié pour répartir les ressources et répondre efficacement aux besoins... ». La suite fait précisément allusion au juste prix.

Une précision s'avère cependant nécessaire. « Instrument le plus approprié » nous dit Jean-Paul II : ce n'est donc pas le seul et ce n'est pas un instrument infaillible comme tout ce qui est de l'ordre des réalités humaines. En matière de prix, bien des cas se présenteront qui exigeront l'intervention de l'état, par manière de taxation ou autre, afin d'empêcher les variations artificielles du cours des denrées dues à la spéculation ; et de même pour des raisons de bien commun. Des accords internationaux pourront même être nécessaires car l'état doit avoir une politique des prix qui tienne compte du bien commun national dans sa relation au bien commun international. J'ajoute que, de nos jours, une tendance à idéaliser la liberté du marché mondial conduit à la constitution de monopoles internationaux, plus puissants que la plupart des états, et qui font la loi dans le marché économique en ne considérant que leur seul intérêt : cela au détriment d'un marché vraiment libre. Par ailleurs certains états peuvent monopoliser égoïstement des biens nécessaires au fonctionnement de l'économie mondiale et une concurrence acharnée peut prendre la forme d'une véritable guerre économique – forcément déloyale – aux conséquences dramatiques pour l'économie de régions entières du globe. Contre ce qui constitue une atteinte grave aux équilibres économiques nationaux et internationaux, les états ont, certes, le devoir de défendre les intérêts de leurs membres, mais les gouvernants sont aussi gravement tenus de favoriser l'équité des rapports commerciaux et le bon équilibre de l'économie mondiale par les moyens appropriés.

D/ Titres aux variations particulières des prix.

1/ Le cas général. C'est sur le prix courant que va se régler normalement la justice objective d'un contrat de vente ou d'achat. Cependant, on peut se poser la question de savoir s'il existe des cas où, pour des raisons accidentelles, le juste prix va s'établir au-dessus du prix fort, ou au-dessous du prix faible. S. Thomas traite ce point dans la suite du corps de notre article 1.

a./ Supposons que le contrat de vente comporte un dommage accessoire pour le vendeur. Dans ce cas, le juste prix devra tenir compte du dommage subi, et donc dépasser le prix fort, si nécessaire.

b./ Si, par contre, l'acheteur est prêt à payer davantage en raison de l'utilité qu'il en a, le vendeur n'a pas le droit de forcer les prix répond S. Thomas avec nombre de moralistes (pas tous). La raison de la différence de solution avec le cas précédent vient de ce que le dommage lèse le vendeur dans son droit, tandis que l'avantage de l'acheteur n'est en aucune façon la propriété du vendeur.

c./ Le principe de détermination de l'honnêteté d'une augmentation de prix pour un produit quelconque peut donc s'exprimer en deux formules équivalentes :

- Nul ne peut vendre que ce qui lui appartient.
- On ne vend pas à l'acheteur ce qui est à lui.

S. Thomas ajoute cependant que, de son côté, l'acheteur peut proposer un prix plus élevé lorsque ce qu'il convoite lui est particulièrement avantageux. Ce n'est pas pour lui un devoir strict, mais c'est honnête de sa part. On dira avec plus de précision qu'en faisant ainsi il pratique, sans y être forcé, la vertu d'équité.

d./ Il semble à première vue que le vendeur ne puisse violer la justice commutative en vendant une denrée au-dessous de son prix : ce serait donc toujours libéralité de sa part dès lors qu'il est seul en cause. En fait, de nos jours le « dumping » est devenu une pratique courante du grand commerce et de la grande industrie pour conquérir des parts de marché, voire pour mettre à genoux un concurrent. Il se pratique encore à l'échelle locale, y compris (comme on l'a vu dans le cas des médecins) pour les honoraires des professions libérales. C'est une pratique intrinsèquement deshonnête. Elle admet néanmoins parité de matière selon la nature des dommages infligés. Noter

qu'au dumping proprement dit peut s'adjoindre la fraude de l'impôt ou celle qui vise les réglementations nationales ou internationales sur la qualité des produits, sur l'emploi (travail au noir), etc.

2/ Le marché noir. C'est un marché parallèle au prix fort qui s'établit illégalement à l'encontre des mesures gouvernementales en matière de produits. Faisons à son propos deux considérations.

a./ De soi, le marché noir est immoral, car en le pratiquant on enfreint toujours la justice légale même si on n'enfreint pas la justice commutative : il est donc interdit d'y vendre ou d'y acheter. Néanmoins, en cas de pénurie grave ou d'extrême besoin, les acheteurs pourront être excusés de toute faute : cela comme pour le vol.

b./ Quand le prix taxé par l'état est très inférieur au prix réel et finit par léser gravement les producteurs, il n'est plus juste. Si un marché parallèle au prix réel se crée, il sera illégal mais n'enfreindra pas la justice : car c'est la taxation qui, alors nuira au bien commun.

3/ Les monopoles privés ou publics. Nous l'avons déjà noté : le cours des prix peut être arbitrairement forcé ou baissé par des sociétés nationales ou multinationales, ou encore par des ententes, hors du contrôle légal (qui dans le contexte actuel doit être international dans beaucoup de cas) et dans le seul but du lucre ou des intérêts de tous ordres des groupes qui sont impliqués dans ces manœuvres. Il s'agit de pratiques qui impliquent toujours un manquement très grave à la justice légale, au moins dans sa composante maintenant nécessairement internationale : autrement dit au bien commun de la communauté internationale.

LÉGITIMATION DE PRINCIPE DU PRÊT À INTÉRÊT : LE « SERVICE ».

1/ Nous l'avons dit : l'analyse de S. Thomas est sans appel ; la légitimation du prêt à intérêt doit venir de critères extrinsèques au prêt lui-même. Ces critères, ce sont d'abord, comme on l'a noté, tous ceux qui se résument dans l'idée de *damnum emergens*. Mais, comme dans le cas du commerce, c'est avant tout la notion de service qui le justifie. En permettant la circulation des capitaux et leur emploi dans

les secteurs les plus productifs de plus-values capitalisables, la banque et toutes les formes institutionnelles que prend le crédit jouent un rôle social et promeuvent objectivement le bien commun. En raison de leur rôle en faveur du bien commun, ces acteurs de la vie économique ont un droit strict à une rétribution proportionnée au bénéfice que le corps social en tire (et que le langage reçu qualifie de service) ; et

celle-ci peut fort bien prendre la forme d'un intérêt modique au placement de l'argent, intérêt dont les demandeurs de capitaux sont eux-mêmes les premiers bénéficiaires.¹

2/ Le changement de position du Magistère quant au prêt à intérêt – changement indéniable – ne vient donc pas d'un changement de doctrine quant à l'usure, mais de l'évolution constatée du rôle de la banque et du crédit dans l'économie moderne, changement dû à la transformation de l'échelle des valeurs quant aux biens sociaux, transformation qui a eu pour conséquence l'augmentation considérable du rôle de la circulation fiduciaire comme facteur de prospérité. Non que la circulation de l'argent soit productive par elle-même de biens (comme nous l'avons vu), mais parce qu'elle est une des conditions nécessaires pour cette productivité. L'analyse de S. Thomas n'est donc pas remise en cause, mais ce rôle nouveau de l'argent explique bien des assertions critiquables des économistes contemporains : les faits économiques sont là, en effet, même s'ils sont facilement analysés d'une façon qui prête à la critique. Ce qu'il y a, c'est que l'économie moderne, de statique, est devenue dynamique et productive de plus-value grâce à la circulation fiduciaire.

3/ Comment décrire ce changement de paradigme économique qui fonde l'évolution du jugement de l'Église en ce domaine ?

La société antique se caractérisait par la prédominance de la richesse foncière et des biens immeubles ; l'économie était donc en grande majorité de type local. Petit à petit, l'industrie

de production a pris de plus en plus d'importance : c'est ce qu'on appelle le développement du secteur primaire. Avec l'amélioration des moyens de transport, la richesse s'est peu à peu concentrée dans l'industrie de transformation (secteur secondaire) puis dans ce qu'on appelle l'industrie des services (secteur tertiaire), et l'échelle des valeurs s'est déplacée des richesses matérielles sur des formes de richesse proprement humaines (qu'on pense à ce qu'on nomme maintenant la propriété intellectuelle).

Alors s'est produit un phénomène économique qui n'apparaissait que peu auparavant : le bon emploi de ces richesses nouvelles et la plus-value qu'elles apportent exigent une extrême mobilité des échanges. De ce fait, le rôle du commerce et, plus encore, de la banque ont été s'accroissant de plus en plus, et ils sont devenus des intermédiaires pratiquement nécessaires – et solidaires – du progrès économique au point qu'il n'est plus possible de séparer le rôle du commerce international et de l'institution bancaire de la croissance économique. Ainsi le commerce, mais plus encore la banque, sont devenus les instruments nécessaires à une économie en expansion : il convient donc qu'il perçoivent une juste part des bénéfices auxquels ils concourent toujours, ne serait-ce qu'indirectement. Cette juste part, dans le cadre du contrat de prêt, peut être obtenue au moyen d'un intérêt que la concurrence des organismes de crédit tend à rendre modique, au sens où le juste prix peut être appelé un prix modique.

L'USURE SOUS SA FORME CONTEMPORAINE ET LE DANGER DE L'ARGENT.

1/ Dans la situation nouvelle résultant du développement de l'économie de marché, le péché d'usure ne va plus consister à demander un intérêt pour tout prêt d'argent et indépendamment du *damnum emergens*, mais à demander un intérêt supérieur au « service » réel rendu. Ce sera une tentation des périodes de crises, lorsque l'argent devient rare et donc cher : déflation. En temps normal, l'estimation commune est facile à obtenir parce que le marché libre tend à placer l'intérêt au cours le plus avantageux pour les demandeurs dès

lors que sont exclues toutes les concertations illégales et frauduleuses dont le but est de forcer les cours – on a vu que cette pratique a lieu aussi dans le commerce. Les prêts d'état peuvent, de ce point de vue, donner une idée du taux juste d'intérêt qui peut être demandé. L'état a le devoir grave d'entraver toutes les tentatives usuraires ; c'est d'ailleurs son intérêt dès lors que des considérations d'ordre politique n'interfèrent pas.

¹ Il est d'expérience que les organismes bancaires en France préfèrent entrer dans le capital d'une entreprise plutôt que de lui prêter de l'argent. Pourquoi, sinon parce que l'entreprise bénéficie du prêt plutôt qu'eux-mêmes, et que ces organismes cherchent plus leur intérêt que celui de l'économie nationale ? Je dis ceci sur un cas concret.

2/ L'économie moderne de marché n'est donc pas intrinsèquement immorale et il n'est pas immoral de faire d'une recherche modérée du profit l'un des moteurs de la vie économique des sociétés politiques. Cela ne veut cependant pas dire qu'un brevet de moralité puisse être décerné inconditionnellement à l'économie moderne. Les réalités économiques restent de soi au stade prémoral et demandent à être référées, pour être moralement bonnes, à la fin dernière de l'homme : sinon elles manquent le but qui devrait être le leur et peuvent être la cause des pires maux. Il en est de même du profit qui n'est pas, comme tel, une fin digne de l'homme ; sa recherche exclusive est même un vice capital, l'avarice, que S. Thomas définit : « un amour immodéré de posséder ». L'économie de marché est donc grosse des plus graves périls et il est trop clair qu'avec la complicité des pouvoirs publics (passive ou active) elle engendre un flot d'injustices en tous genres sous un vernis de prospérité : fraudes, délits d'initiés, agiotage, spéculations malhonnêtes, coups de bourse, etc... que la perte quasi-généralisée du sens moral le plus élémentaire peut transformer en facteurs de déstabilisation de l'économie mondiale. Nous en parlerons un peu en annexe. Cependant il faut insister sur ce point : il n'y a pas là une fatalité, mais accumulation de manquements graves au devoir d'état.

3/ Bien que le phénomène qu'on nomme le mondialisme puisse nous ramener au plan économique des dérives du type de l'usure classique par le biais d'ententes d'acteurs économiques puissants sur des cours forcés, qu'on me permette de noter plutôt ici certaines fautes fort graves.

a./ Il y a tout d'abord une manière moderne de pratiquer une usure dissimulée sous l'appât de taux d'intérêt particulièrement avantageux. On induit ainsi à l'emprunt des gens dont

les ressources sont insuffisantes pour en tirer profit et qui se voient ainsi ruinés le plus légalement du monde. Les agents bancaires sont très tentés sur ce point car leur carrière dépend pour une part du nombre de contrats qu'ils font signer et de leur montant.

b./ On pratique encore l'usure au niveau des entreprises commerciales (preuve qu'on ne peut plus séparer adéquatement au plan financier le commerce de la banque), cela par le biais du crédit. Sous le voile de conditions très avantageuses, on vous fait payer une marchandise le double (voire beaucoup plus) de sa valeur marchande au comptant.

c./ Le dumping se pratique dans les opérations commerciales ou bancaires. On prête de l'argent ou l'on vend des marchandises à perte pour couler un concurrent ou, du moins, lui subtiliser des parts de marché qui vous permettront de rentrer largement dans vos frais. C'est l'un des moyens utilisés par les gros groupes pour absorber les acteurs économiques moins importants ; et, de ce fait, l'un des principaux moteurs de la mondialisation de l'économie par la concentration de la puissance économique au sein de groupes multinationaux plus puissants que la plupart des états.

d./ Enfin, les dispositions législatives en faveur des « consommateurs » impliquent la tentation constante pour ceux-ci de vivre au-dessus de leurs moyens réels, et donc « à crédit ». Cette pratique très répandue est très souvent à l'origine de grands malheurs domestiques. Mais les plus habiles – soit comme particuliers, soit au travers de sociétés – peuvent ainsi voler impunément, et même à grande échelle. Au vol s'adjoint d'ordinaire : la fraude, la subornation d'agent des services publics, etc.

JUGEMENT MORAL SUR LA BOURSE.

1/ Licéité des opérations boursières.

Les opérations boursières n'ont en elles-mêmes rien d'immoral ; elles se ramènent en effet toutes à la signature de contrats licites tant qu'ils ne sont pas fictifs. Il est d'autre part licite de se prémunir en bourse contre la perte de valeur d'échange de son capital (ce qui est un véritable *damnum emergens*). Dans la

pratique, cela revient à favoriser les entreprises dynamiques et donc, par ce biais, les opérations boursières concourent à la prospérité générale. Il n'est donc pas immoral pour un particulier d'avoir un portefeuille d'actions et d'obligations et d'en confier l'administration à un professionnel dès lors qu'il est de bon renom : la moralité des opérations boursières

repose en effet sur les intermédiaires qui en sont chargés.

2/ Les fautes morales dans les opérations boursières.

a./ L'agiotage. La spéculation boursière n'a en soi rien d'illégitime et ne peut donner que des gains limités compensant des pertes toujours possibles. Certains cependant en font profession, non pour maintenir un capital ou pour servir d'intermédiaires à cette fin (ils méritent alors une commission), mais pour vivre aux dépens de l'institution boursière elle-même : c'est l'essence même de ce qu'on nomme l'agiotage ou trafic des valeurs boursières. Il s'agit d'une pratique intrinsèquement déshonnête même lorsque (ce qui est rare) elle ne va pas contre la justice distributive : en effet, elle est toujours directement contraire à la justice légale. Pie XI notait : « les gains si faciles qu'offre à tous l'anarchie des marchés attirent aux fonctions de l'échange trop de gens dont le seul désir est de réaliser des bénéfices rapides par un travail insignifiant, et dont la spéculation effrénée fait monter et baisser incessamment tous les prix au gré de leur caprice et de leur avidité, déjouant par là les sages prévisions de la production. »

Les agioteurs sont de véritables sangsues de l'économie. Pour réussir en affaires, ils commettent inévitablement une foule de délits fort graves, même s'ils sont rarement condamnés : délits d'initiés, pots de vin, trafic d'influence, diffusion de fausses nouvelles (pour peser artificiellement sur les cours et permettre ce qu'on appelle les coups de bourse). Il faut reconnaître néanmoins que même des banquiers honnêtes sont parfois obligés de recourir à ces requins pour de graves raisons : leur responsabilité, au confessionnal, doit être évaluée selon les règles du volontaire indirect.

Notons que l'agiotage est pratiqué en grand par de véritables gangs internationaux luttant pour l'hégémonie du marché financier... et les banques (même se voulant honnêtes) finissent par suivre le mouvement : l'appétit de lucre et de domination devient alors sans limites.²

² La banque perd alors sa raison d'être, le service, pour devenir un pur instrument de domination. Cf. Permanences n° , p.25. Les « traders » ne sont rien d'autre que des spéculateurs professionnels grassement rétribués qui pratiquent l'agiotage avec le consentement de leurs instances directrices jusqu'à perdre toute référence morale. Comme ils utilisent des algorithmes mathématiques qu'ils sont les seuls à maîtriser et qu'il est donc très difficile de les contrôler, leurs « coups de poker » déséquilibrent le marché bancaire et ils sont facilement respectés au principe de très lourdes faillites dont les clients des banques sont les victimes : ainsi dernièrement dans le cas de la Société Générale.

³ Le bon fonctionnement de la Bourse exige un marché exempt de toute pression extérieure et de toute pratique déshonnête, un marché laissé libre dans ces conditions et régulé de façon simple par une réglementation internationale adaptée et respectée. Malheureusement, il s'agit d'une situation idéale qui est bien rarement réalisée. Les réglementations elles-mêmes ne sont pas toujours respectées par l'un ou l'autre des acteurs internationaux

b./ La spéculation sur cours forcés. C'est le gain des monopoles qui agissent de tout leur poids sur les cours pour les utiliser à leur profit. Cette pratique blesse la justice en faussant artificiellement le cours des valeurs boursières au niveau du juste prix des échanges.³ Les petits et moyens porteurs se trouvent lésés et le plus souvent complètement instrumentalisés, cela le plus légalement du monde. Les décisions en matière de capitaux se trouvent entre les mains de groupes internationaux de plus en plus puissants qui absorbent et régissent toujours plus d'entreprises, grandes ou moyennes, en n'hésitant pas à utiliser toutes les ficelles légales du système boursier... voire d'autres qui ne le sont pas. On peut se trouver là en face de véritables gangs dont les pratiques ont été stigmatisées par les Souverains Pontifes.

c./ Les intermédiaire boursiers peuvent, de leur côté, commettre une multitude de délits de moindre importance.

d./ Les industriels sont parfois tentés par l'emploi du terme différentiel à faire des opérations qui sont de véritables jeux d'argent. Ces opérations peuvent se justifier pour de graves raisons selon certaines conditions.

CATÉCHÈSE DE SAINT JEAN-PAUL II

AUJOURD'HUI LE MOT AUMÔNE ne sonne pas bien à nos oreilles. Nous y voyons quelque chose d'humiliant. Ce mot semble supposer un système social où règnent l'injustice, l'inégalité dans la répartition des biens, un système qui devrait être changé par de justes réformes. Et si ces réformes n'étaient pas faites, on verrait se dessiner à l'horizon de la vie sociale la nécessité de changements radicaux, surtout dans les rapports entre les hommes (...).

Que signifie le mot aumône? (...). Nous devons ici faire la distinction entre le sens objectif de ce terme et le sens que nous lui donnons dans notre conscience sociale. Nous donnons souvent au mot aumône, dans notre conscience sociale un sens négatif. Diverses circonstances y ont contribué et y contribuent encore aujourd'hui. Par contre l'aumône, en elle-même, entendue comme aide à celui qui est dans le besoin, comme un moyen de faire participer les autres à ses propres biens, ne suscite absolument pas de semblables associations négatives. Nous pouvons ne pas être d'accord sur la façon de faire l'aumône. Nous pouvons aussi reprocher à celui qui tend la main de ne pas faire d'effort pour gagner sa vie par lui-même. Nous pouvons ne pas approuver la société, le système social où le besoin existe de demander l'aumône. Cependant le fait même d'aider celui qui est dans le besoin, de partager ses biens avec les autres, doit mériter le respect (...).

Lorsque le Seigneur Jésus parle d'aumône, lorsqu'il demande de la pratiquer, il le fait toujours dans le sens d'une aide apportée à ceux qui en ont besoin, d'un partage de ses biens avec ceux qui sont dans le besoin, c'est-à-dire dans un sens simple et essentiel qui ne nous permet pas de douter de la valeur de l'acte désigné sous le nom d'aumône, qui même nous incite à l'approuver comme un acte bon, comme l'expression de l'amour du prochain, comme un acte porteur de salut (...).

Dans la Sainte Écriture et selon les catégories de l'Évangile, aumône veut dire avant tout don intérieur. Elle signifie « attitude d'ouverture » envers l'autre. Cette attitude est

précisément un élément indispensable de la métanoia c'est-à-dire de la conversion, tout comme sont également indispensables la prière et le jeûne. Saint Augustin dit en effet à juste titre: « Avec quelle célérité sont accueillies les prières de celui qui fait le bien! Telle est la justice de l'homme dans la vie présente: le jeûne l'aumône et la prière » (Enarrationes in Ps 52, b): la prière en tant qu'ouverture à Dieu; le jeûne en tant qu'expression de la domination sur soi-même, en sachant se priver de quelque chose, se dire non à soi-même; et enfin l'aumône en tant qu'ouverture « aux autres ». Tel est le cadre que nous donne clairement l'Évangile lorsqu'il nous parle de la pénitence, de la métanoia. C'est seulement par une attitude totale, que l'homme parvient à la conversion et demeure dans l'état de la conversion.

L'aumône ainsi comprise a d'une certaine manière un sens décisif pour une telle conversion. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler l'image du Jugement dernier...(cf. Mt 25). Ce don intérieur fait à l'autre parvient donc directement au Christ, directement à Dieu. Il décide de la rencontre avec Lui. Il est conversion (...). L'aumône entendue au sens de l'Évangile, de l'enseignement du Christ, a pour notre conversion à Dieu une signification définitive, décisive. Sans notre aumône, notre vie ne converge pas encore pleinement vers Dieu (...).

Si nous voyons bien l'importance essentielle de l'aumône pour notre conversion à Dieu et pour toute la vie chrétienne, nous devons éviter à tout prix tout ce qui fausse le sens de l'aumône, des œuvres de charité, tout ce qui peut en déformer l'image en nous. Sur ce point il est très important de cultiver la sensibilité intérieure aux besoins réels de notre prochain pour savoir en quoi nous devons l'aider, comment nous devons agir pour ne pas le blesser, et comment nous devons nous comporter pour que ce que nous lui donnons, ce que nous apportons à sa vie, soit un don authentique, un don qui ne soit pas grevé du sens négatif donné ordinairement au mot aumône...

HOMÉLIE SUR L'AVARICE

Homélie de saint Basile de Césarée sur cette parole de l'évangile de Luc : « *Je détruirai mes greniers et j'en construirai de plus grands* » (Lc 12, 18) et sur l'avarice.

IL Y A DEUX SORTES DE TENTATIONS. Ou bien les peines éprouvent les cœurs, comme l'or dans la fournaise (cf. Sg 3, 6), lorsque par la patience qu'elles exigent, elles montrent qu'ils ne méritaient pas la considération dont ils jouissaient ; ou bien c'est la prospérité même qui devient souvent pour le plus grand nombre une épreuve. Ce sont deux choses également difficiles pour l'âme, de ne pas se laisser abattre par les traverses et de ne pas se porter aux excès dans la prospérité.

Nous avons un exemple de la première sorte de tentation dans Job, ce grand homme, cet invincible athlète qui soutint toute la violence du diable, comme le cours impétueux d'un torrent, d'un cœur inébranlable et d'un esprit tranquille, et apparut d'autant plus grand au sortir des tentations que les luttes engagées avec lui par son ennemi paraissaient terribles et fatales.

En autres exemples de tentation qui se présentent dans la prospérité, il y a ce riche dont on vient de parler : il possédait des richesses et il en espérait d'autres. Le bon Dieu ne l'avait pas condamné d'abord à cause de sa dureté, et toujours ajoutait de nouvelles richesses à ses richesses premières, pour voir si, l'ayant enfin rassasié, il pourrait inviter son âme à la sociabilité et à la douceur : « Il y avait un homme riche, dit l'Écriture, dont le domaine avait beaucoup rapporté, et il s'entretenait ainsi en lui-même : Que ferai-je ? Je détruirai mes greniers et j'en construirai de plus grands. » (Lc 12, 16-18).

Pourquoi donc avait tant rapporté le domaine de cet homme qui ne devait faire aucun bon usage de sa richesse ? Pour que parût davantage la longanimité d'un Dieu dont la bonté s'étend jusqu'à de tels individus : « Il fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes, et il fait lever le soleil sur les méchants et sur les bons » (Mt 5, 45). Mais une pareille bonté de la part de Dieu appelle sur les criminels un châtement plus grand. Il a répandu les pluies

sur la terre cultivée par des mains avares ; il a donné le soleil pour échauffer les semences et multiplier les fruits, grâce à la fertilité du sol. C'est de Dieu que viennent ces avantages : une terre convenable, un air bien tempéré, des semences abondantes, des bœufs qui prêtent leur concours, et tout ce qui permet à l'agriculture de prospérer. Or, qu'y avait-il en notre homme ? L'aigreur du caractère, la haine à l'égard des autres hommes, l'égoïsme. C'est ainsi qu'il répondait à son bienfaiteur. Il ne se souvenait pas de notre commune nature ; il ne pensait pas qu'il faut distribuer son superflu aux pauvres ; il ne tenait aucun compte du précepte : « Ne manque pas de faire du bien au pauvre » (Pr 3, 27), et « Que l'aumône et que la foi ne te quittent pas » (Pr 3, 3), et « Romps ton pain pour celui qui a faim » (Is 58, 7). Tous les prophètes, tous les docteurs lui criaient ces enseignements, mais ils n'étaient pas entendus : ses greniers craquaient, trop étroits pour contenir le blé qu'on y avait entassé, mais son cœur cupide n'était pas rempli.

Comme il ne cessait d'ajouter de nouvelles récoltes aux anciennes, et d'accroître sa richesse par les apports de chaque année, il tomba dans un embarras inextricable : il refusait de laisser partir les vieilles récoltes, à cause de son avarice, et il ne pouvait pas recevoir les nouvelles, à cause de la trop grande quantité qu'il avait déjà. Aussi, ses desseins étaient-ils sans effet, ses préoccupations sans remède. Que ferai-je ? Qui n'aurait pitié d'un homme aussi tourmenté ? Malheureux à cause de la fertilité de son domaine, il est à plaindre pour les biens qu'il possède, plus à plaindre encore pour ceux qu'il attend. Ce ne sont pas des revenus que la terre lui procure, ce sont des gémissements qu'elle lui enfante. Ce n'est pas l'abondance des fruits qu'elle lui prodigue, ce sont des soucis, des chagrins et un embarras terrible. Il se plaint à la manière des pauvres. Ne fait-il pas entendre aussi cette parole, celui qui est pressé par la misère ? Que ferai-je ? Comment me procurer

la nourriture ? Comment me procurer le vêtement ? Ces questions, le riche lui aussi les pose. Son cœur s'afflige, dévoré par les soucis. Ce qui réjouit les autres, consume de chagrin l'avare. Il n'est pas heureux de voir tous ses magasins remplis, et la richesse qui afflue et qui déborde de ses greniers blesse son âme effrayée à la seule pensée de jeter un regard sur ceux du dehors, et d'être la cause d'un peu de soulagement pour les malheureux.

2. Le mal dont souffre son âme me paraît semblable à celui qu'éprouvent les gloutons : ils aiment mieux crever de glotonnerie que de partager leurs restes avec les pauvres. Écoute, ô homme, celui qui t'a pourvu. Souviens-toi de toi-même, qui tu es, quel bien tu administres, de qui tu l'as reçu, pourquoi tu as été préféré à la plupart. Tu as été fait serviteur d'un Dieu bon, intendant de tes compagnons d'esclavages ; ne crois pas que tout a été préparé pour ton ventre. Délibère au sujet des biens que tu as en mains avec la pensée que ce sont ceux d'autrui : ils te charment un peu de temps, puis ils s'écrouleront et disparaîtront, mais il t'en sera demandé un compte exact. Tu tiens toute ta richesse ramassée et renfermée derrière des portes et des verrous ; tu en as interdit l'accès par des sceaux, et cependant tu ne peux dormir à cause des soucis, et tu tiens conseil en toi-même, car tu te sers de toi-même comme d'un conseiller sans raison. Que ferai-je ? Il était tout simple de dire : je rassasierai les âmes de ceux qui ont faim, j'ouvrirai mes greniers et j'inviterai tous les pauvres. J'imiterai Joseph et je me ferai le héraut de la bonté. Je prononcerai des paroles magnanimes : « Vous tous qui manquez de pain, venez à moi ; vous aurez part, chacun suivant ses besoins, aux biens dont Dieu m'a gratifié ; vous y puiserez comme à des fontaines publiques. » Mais toi, tu n'es pas ainsi. Pourquoi ? Tu envies aux hommes l'usage des richesses, et, réunissant en ton âme un conseil de méchants, tu t'inquiètes, non de savoir comment tu pourras distribuer à chacun le nécessaire, mais comment, après avoir reçu tous les biens, tu pourras empêcher tout le monde d'en jouir. Ceux qui lui redemandaient son âme était là (Lc 12, 20), et lui s'entretenait de sa nourriture avec son âme. Cette nuit-là même il était enlevé, et il s'imaginait de nombreuses années de jouissance. Il lui fut accordé de former tous les desseins et de manifester sa pensée, afin

que la sentence qu'il devait entendre fût digne du choix qu'il aurait fait.

3. Prends garde d'éprouver le même sort. L'histoire de cet homme a été écrite pour que nous évitions de lui ressembler. Imite la terre, ô homme : porte du fruit comme elle, ne te montre pas pire que la nature inanimée. Au surplus, la terre ne nourrit pas ses fruits pour sa propre jouissance, mais pour ton utilité ; tandis que toi, tous les fruits que tu montres de ta bienfaisance, tu les ramasses pour toi-même, parce que la récompense que méritent les bonnes œuvres revient aux bienfaiteurs. Tu as donné à celui qui avait faim, et ce que tu as donné est de nouveau à toi et te revient avec des intérêts. De même, en effet, que le blé, lorsqu'il est tombé en terre, devient un gain pour celui qui l'y a jeté, de même le pain, offert à celui qui a faim, produit dans la suite de multiples avantages. Que la fin de l'agriculture soit donc pour toi le commencement des semailles célestes : « Semez, dit l'Écriture, pour vous-mêmes dans la justice » (Gn 10, 12). Pourquoi donc te tourmentes-tu, pourquoi te frappes-tu toi-même dans tes efforts pour enfermer ta richesse dans le mortier et les briques ? « Une bonne renommée vaut mieux que de grandes richesses » (Pr 22, 1). Si tu admires l'argent à cause de la considération qu'il procure, considère combien il est plus profitable pour ta gloire d'être appelé père de milliers d'enfants que d'avoir dans ta bourse des milliers de statères. Tu laisseras là ton argent, même si tu ne le veux pas ; au contraire, tu emporteras devant le Maître l'honneur qui te reviendra de tes bonnes œuvres, lorsqu'un peuple entier t'entourera en présence du Juge commun, t'appellera nourricier, bienfaiteur, et te donnera tous les noms de la bonté. Ne vois-tu pas ceux qui, dans les théâtres, pour l'honneur d'un moment, les acclamations et les applaudissements du peuple, jettent leur fortune aux lutteurs au pancrace, aux comédiens et à ces hommes qui luttent contre les bêtes féroces et dont la vue seule inspirerait le dégoût ? Et toi, tu regardes à la dépense, alors que tu dois t'élever à une si grande gloire ? C'est Dieu qui t'approuvera, ce sont les anges qui t'acclameront bienheureux : une gloire éternelle, une couronne de justice, le royaume des cieux, tels sont les prix que tu recevras pour l'intendance de ces richesses corruptibles. Mais tu ne te soucies de rien de tout cela, et,

par suite de ton zèle pour les biens présents, tu méprises ceux que tu dois espérer. Allons ! Distribue donc de toutes manières ta richesse, sois libéral et magnifique dans tes dépenses pour les indigents. Que l'on dise aussi de toi : « Il a dispersé ses biens, il les a donnés aux pauvres ; sa justice demeure pour l'éternité » (Ps , 9). Ne profite pas de la détresse pour vendre cher. N'attends pas la disette pour ouvrir tes greniers, « car celui qui vend son blé au poids de l'or est maudit du peuple » (Pr 11, 26). N'attends pas la famine pour en tirer de l'or, la misère commune en vue de ton opulence personnelle. Ne deviens pas un trafiquant des calamités humaines. Ne fais pas de la colère de Dieu une occasion d'accroître ta fortune. Ne ravive pas les blessures de ceux que les fouets ont meurtris. Mais tu portes tes regards du côté de l'or, et tu les détournes de ton frère. Tu reconnais l'empreinte des pièces de monnaie et tu distingues les vraies des fausses, mais ton frère dans le besoin, tu l'ignores complètement.

4. La belle couleur de l'or te procure une jouissance extrême, mais tous les gémissements dont le pauvre te poursuit, tu les comptes pour rien. Comment te mettre sous les yeux les souffrances de l'indigent ? Ce malheureux, après avoir inspecté sa maison, voit qu'il n'y a pas d'or chez lui, qu'il n'y en aura jamais ; que ses meubles et ses vêtements ont l'aspect misérable de la propriété des pauvres, d'une valeur totale de quelques oboles. Que faire donc ? Il tourne enfin les yeux vers ses enfants, pour les conduire au marché et trouver ainsi un moyen de retarder la mort. Considère ici le combat que se livrent la faim qui presse et les sentiments paternels. Celle-là menace notre homme de la mort la plus affreuse, la nature le tire de son côté et essaye de lui persuader de mourir avec ses enfants. Souvent il se décide, aussi souvent il revient sur sa décision ; finalement il succombe, contraint par la nécessité et l'implacable besoin. Et quel conseil tient-il en lui-même ce père ? « Lequel vendrai-je en premier ? Lequel le marchand de blé verra-t-il avec plus de plaisir ? Faut-il aller vers le plus âgé ? Mais je respecte en lui le droit d'aînesse. Vers le plus jeune ? Mais j'ai pitié de son âge qui ne sait pas encore ce que c'est que le malheur. Celui-ci est le portrait frappant de ses parents, celui-là est doué pour les études. Hélas ! Quel embarras ! Que devenir ? Sur lequel d'entre-eux

vais-je tomber ? Quelle âme de la bête sauvage faut-il que je revête ? Comment pourrai-je oublier la nature ? Si je les garde tous, je les verrai tous consumés par la souffrance. Si j'en vends un, de quel œil regarderai-je ceux qui resteront, devenu désormais pour eux suspect de trahison ? Comment pourrai-je habiter ma maison, après m'être privé moi-même de mon enfant ? Comment m'assoierai-je à ma table qui connaîtra l'abondance à un pareil prix ? » Et il va, inondé de larmes, vendre le plus aimé de ses fils. Toi, cependant, tu restes inflexible devant sa douleur, tu ne tiens pas compte de la nature. La faim presse cet infortuné, et toi, tu le fais attendre, tu te moques de lui, tu prolonges son malheur. Il offre ses entrailles pour payer sa nourriture, et non seulement ta main n'est pas paralysée quand elle reçoit le prix que tu tires d'une telle détresse, mais tu discutes même sur ce prix, comme si tu offrais trop, tu t'efforces de recevoir beaucoup tout en donnant peu, et tu te sers de tous les moyens pour rendre plus accablant le malheur de cet infortuné. Ses larmes n'excitent pas ta pitié, ses gémissements n'amollissent pas ton cœur ; tu es inflexible et inexorable. Tout à tes yeux devient or, l'or obsède ton imagination ; c'est l'objet de tes rêves quand tu es endormi, de tes préoccupations quand tu es éveillé. De même, en effet, que ceux que la folie égare ne voient pas les objets réels, mais ce que leur hallucination leur présente d'après leur passion ; ainsi, ton âme, possédée par l'avarice, voit partout l'or, partout l'argent. Tu verrais avec plus de plaisir l'or que le soleil. Ton voeu est que tout se change en or, et tu t'appliques à le réaliser dans la mesure de tes forces.

5. Quelle invention ne mets-tu pas en mouvement à cause de l'or ? Le blé pour toi devient or, le vin se durcit en or, la laine pour toi se change en or ; tout commerce, tout projet que tu formes te rapporte de l'or. L'or se donne naissance à lui-même, multiplié qu'il est par les intérêts ; et l'on n'est pas rassasié, et l'on ne peut trouver de terme à ses désirs. Souvent on laisse les enfants gourmands se gorger sans réserve de ce qu'ils aiment le plus, pour que la satiété excessive engendre en eux le dégoût. Avec l'avare, il n'en est pas ainsi : plus il se remplit, plus il désire. « Si la richesse afflue vers vous, ne l'attachez pas à votre cœur » (Ps 61, 11). Or, tu retiens le flot qui coule devant toi et tu lui fermes tous ses passages. Mais,

tandis que vous gardez la fortune stagnante, que vous fait-elle ? Elle rompt ses digues, et, après avoir été violemment contenue, elle déborde, détruit les greniers du riche, rase ses magasins, comme un ennemi qui envahit un territoire. Il va les reconstruire plus grands ? Il ne sait s'il ne les laissera pas détruits à son successeur. Car il pourrait lui-même disparaître, emporté avant qu'il ait pu les relever d'après le projet inspiré par son avarice. Que cet homme ait la fin que méritent ses mauvais desseins !

Mais vous, si vous m'en croyez, vous ouvrirez toutes les portes de vos magasins et vous procurerez à vos richesses de larges débouchés. Comme un grand fleuve qui se répand par mille canaux sur une terre fertile, permettez à vos richesses de se disperser et de s'en aller, par des voies diverses, dans les maisons des pauvres. L'eau devient plus abondante dans les puits où on la tire, et croupit dans ceux qui ne servent pas. De même, la richesse immobilisée est inutile ; mais, si elle est mise en mouvement et en circulation, elle devient utile à tous et féconde. Quelle louange t'adresseront ceux à qui tu auras fait du bien ! Garde-toi de la mépriser ! Quelle récompense te décernera le juste Juge ! Garde-toi d'en douter ! Que partout se présente à toi l'exemple de ce riche accusé d'avarice, qui, gardant les biens qu'il avait déjà, s'inquiétait pour les biens à venir, et, dans l'incertitude où il était de vivre le lendemain, avait péché le jour même pour le lendemain. Le suppliant n'était pas encore venu, qu'il montrait d'avance sa cruauté. Il n'avait pas ramassé ses récoltes, qu'il était déjà condamné pour avarice. La terre l'accueillait avec ses productions, étalant dans les champs les épaisses moissons, montrant sur les sarments de vigne les grappes nombreuses, donnant l'olivier qui se couvre de fruits, et promettant toutes les jouissances que l'on peut cueillir sur les arbres. Notre homme, lui, n'était accueillant pour personne et ne produisait aucun fruit ; il ne possédait pas encore, qu'il portait déjà envie aux indigents. Et pourtant, que de dangers menacent les fruits avant la récolte ! La grêle les brise, la chaleur trop ardente nous les arrache des mains, l'eau qui tombe des nuages à contretemps les rend inutilisables. Tu ne pries donc pas le Seigneur de consommer ses bienfaits ? Mais non, tu te rends d'avance indigne de recevoir ce qui t'a été montré.

6. Tu t'entretiens avec toi-même dans le secret, mais tes paroles sont examinées dans le ciel. Aussi, est-ce de là que t'arrivent les réponses. Quels propos tiens-tu ? « Mon âme, tu as en réserve beaucoup de biens ; mange, bois, réjouis-toi chaque jour » (Lc 12, 19). Ô folie ! Si tu avais une âme de porc, quelle autre bonne nouvelle pourrais-tu lui annoncer ? Es-tu à ce point semblable aux bêtes, si peu intelligent quand il s'agit des biens de l'âme, que tu offres à la tienne, en signe de bon accueil, la nourriture de la chair, et que tu lui destines à cette âme tout ce que reçoivent les latrines ? Si elle possède la vertu, si elle est pleine de bonnes œuvres, si elle habite près de Dieu, elle a beaucoup de biens, qu'elle se réjouisse de la bonne joie de l'âme. Mais, puisque tes pensées sont terrestres, que tu as pour dieu ton ventre, que tu es tout charnel, asservi à tes passions, écoute le nom qui te convient, celui qu'aucun homme ne t'a donné mais le Seigneur lui-même : « Insensé ! cette nuit même on te redemandera ton âme ; et ce que tu as mis en réserve, pour qui sera-t-il ? » (Lc 12, 20). Cette dérision que t'attire ton imprudence est pire que le châtement éternel.

En effet, celui qui, dans quelques instants, va être emporté et conduit devant le Juge, quels desseins forme-t-il ? « Je détruirai mes greniers et j'en construirai de plus grands ». Tu fais bien, lui dirais-je moi-même. Ils méritent d'être détruits tes magasins d'iniquité. Rase de tes propres mains ce que tu as construit mal à propos. Ouvre tes dépôts de grain, d'où jamais personne n'est sorti soulagé. Fais disparaître toute maison gardienne de ton avarice, renverse tes toits, démolis tes murs, montre au soleil ton blé moisi, fais sortir de prison tes richesses captives, expose au grand jour les ténébreux asiles de Mammon. « Je détruirai mes greniers et j'en construirai de plus grands ». Et si tu remplis aussi ceux-là, qu'imagineras-tu donc alors ? Est-ce que par hasard tu les détruiras encore, pour en construire encore d'autres ? Quoi de plus sort que de se fatiguer sans cesse, de s'empresse de construire pour s'empresse de détruire ? Tu as comme greniers, si tu le veux, le ventre des pauvres. Ramasse-toi un trésor dans le ciel (cf. Mt 6, 20). Ce qui est déposé là, les vers ne le mangent pas, la pourriture ne le dévore pas, les voleurs ne le dérobent pas. — Mais je partagerai avec les pauvres, quand j'aurai rempli mes seconds

greniers. — Tu as fixé toi-même à ta vie un terme très éloigné. Prends garde que le temps, pressé d'arriver au jour fixé par Dieu, ne te devance, car ta promesse est une preuve, non de ta bonté, mais de ta méchanceté. En effet, tu promets, non pour donner ensuite, mais pour te soustraire au devoir présent. Qu'est-ce qui t'empêche de donner maintenant? Le pauvre n'est-il pas là? Tes greniers ne sont-ils pas pleins? La récompense n'est-elle pas prête? Le précepte n'est-il pas clair? Celui qui a faim se consume, celui qui est nu est gelé, celui à qui on réclame une dette s'étrangle, et toi, tu renvoies ton aumône à demain? Écoute Salomon: «Ne dis pas: Retourne chez toi et reviens, demain je donnerai; car tu ne sais pas ce qu'enfantera le jour suivant» (Pr 3, 28; 27, 1). Quels commandements tu méprises, toi à qui l'avarice a bouché les oreilles! Quelle reconnaissance tu devrais avoir pour ton bienfaiteur, combien tu devrais être joyeux et fier de l'honneur qui t'est fait, puisque tu n'as pas toi-même à causer du trouble à la porte d'autrui, et que ce sont les autres qui assiègent la tienne! Mais tu es sombre et inabordable, tu évites les rencontres, de peur d'être forcé de laisser échapper de tes mains la moindre chose. Tu ne connais qu'un mot: je n'ai rien, je ne donnerai rien car je suis pauvre. Pauvre, tu l'es en effet, et dépourvu de tout bien: pauvre d'amour, pauvre de bonté, pauvre de foi en Dieu, pauvre d'espérance éternelle. Donne à tes frères une part de tes vers; partage aujourd'hui avec l'indigent ce qui sera pourri demain. C'est faire preuve de la plus odieuse des avarices, que de ne pas vouloir partager avec les pauvres même ce qui se perd.

7. «À qui fais-je tort, dit l'avare, en gardant ce qui m'appartient?» Qu'y a-t-il, dis-moi, qui t'appartienne? Où as-tu pris quelque chose pour l'introduire dans ta vie? Comme quelqu'un qui, après avoir occupé une place au théâtre, repousserait ceux qui voudraient entrer, parce qu'il considère comme sa propriété personnelle ce qui est mis à la disposition de tous indistinctement: tels sont les riches. Ils s'emparent d'avance de ce qui est à tous et se l'approprient en vertu du droit du premier occupant. Si chacun prenait seulement de quoi subvenir à ses besoins et laissait le superflu à l'indigent, personne ne serait riche, personne ne serait pauvre, personne ne serait dans la misère. N'es-tu pas sorti nu du sein de ta

mère? Ne t'en retourneras-tu pas nu encore dans la terre? Les biens présents, d'où te sont-ils venus? Si tu dis que c'est du hasard, tu es un impie, car tu ignores le Créateur et tu n'as pas de reconnaissance pour Celui qui t'a pourvu. Si tu admetts que c'est de Dieu, dis-nous la raison pour laquelle tu les as reçus. Dieu serait-il injuste, lui qui nous distribue inégalement les choses nécessaires à la vie? Pourquoi es-tu riche, toi, alors que celui-là est pauvre? N'est-ce pas seulement pour que toi, tu reçoives la récompense de ta bonté et de ta fidèle administration, et que lui soit honoré des prix magnifiques réservés à la patience? Mais toi, qui fais tout disparaître dans les insatiables replis de ton avarice, crois-tu ne fait tort à personne, lorsque tu dépouilles tant de gens? Qui est l'avare? Celui qui ne se contente pas du nécessaire. Qui est le spoliateur? Celui qui prive chacun de ses biens. Et toi, n'es-tu pas avare, n'es-tu pas spoliateur, quand tu t'appropries les biens que tu as reçus en intendance? Celui qui dépouille un homme de ses vêtements sera appelé voleur, et celui qui ne couvre pas l'homme qui est nu, alors qu'il peut le faire, est digne d'un autre nom? Il appartient à celui qui a faim, le pain que tu gardes; à celui qui est nu, le manteau que tu conserves dans tes coffres; à celui qui est sans chaussures, la chaussure qui pourrit chez toi; au pauvre, l'argent que tu tiens enfoui. Ainsi, tu commets autant d'injustices qu'il y a de personnes à qui tu pourrais donner.

8. «Ce sont là, dit l'avare, de belles paroles, mais l'or est encore plus beau». Ils ont le même succès ceux qui discourent sur la chasteté devant les impudiques. Et, en effet, ces hommes, lorsqu'on accuse leur maîtresse, sont enflammés de désirs, à cause des souvenirs qu'on éveille en eux. Comment te mettre sous les yeux les souffrances du pauvre, pour que tu saches bien de quels gémissements tu fais ton trésor? De quel prix t'apparaîtra au jour du jugement cette parole: «Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais nu et vous m'avez vêtu» (Mt 25, 34-36). Au contraire, quel frisson t'agitera, quelle sueur t'inondera, quelle obscurité se répandra autour de toi, si tu entends cette condamnation: «Retirez-vous de moi, maudits,

allez dans les ténèbres extérieures, celles qui ont été préparées pour le diable et ses anges. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire; j'étais nu et vous ne m'avez pas vêtu» (Mt 25, 41-43). Ce n'est pas le voleur qui est accusé ici, c'est celui qui ne partage pas qui est condamné.

Pour ma part, j'ai dit ce que je croyais utile. Toi, de ton côté, si tu te laisses persuader, les biens que renferment les promesses s'offrent clairement à tes yeux. Mais, si tu refuses d'obéir, la menace est écrite. Je souhaite qu'elle ne s'exécute pas pour toi. Prends un meilleur conseil, afin que tes richesses personnelles deviennent le prix de ta rançon, et que tu parviennes aux biens célestes qui te sont préparés, par la grâce de Celui qui nous a tous appelés à son royaume, et à qui appartiennent la gloire et la puissance dans les siècles des siècles. Amen.

LA FOI POUR ENTRER DANS LE PLAN DE DIEU SUR LA FINANCE

La Vocation de l'investisseur à la lumière de la Doctrine Sociale de l'Église, sous la direction de Don Pascal-André Dumont et Don Jean-Rémi Lanavère.

114. C'est seulement en passant par la porte de la foi que celui dont l'activité professionnelle s'exerce dans le secteur de la finance peut envisager son travail comme une vocation. En effet, si la foi fait défaut, comment peut-on espérer que son travail soit bien la réponse appropriée à un appel qui vient de Dieu ? Cela vaut d'une manière générale pour toute l'activité financière, laquelle trouve sa source dans le dessein de Dieu sur sa Création, sur la société et sur le développement qui doit la caractériser. Saint Paul VI, dans sa lettre encyclique *Populorum progressio*, pouvait donc écrire : « Dans le dessein de Dieu, chaque homme est appelé à se développer, car toute vie est vocation. » Ce que Benoît XVI commentait de la manière suivante : « Définir le développement comme une vocation, c'est reconnaître, d'un côté, qu'il naît d'un appel transcendant et, de l'autre, qu'il est incapable de se donner par lui-même son sens propre ultime. » Ce n'est pas sans raison que le mot de « vocation » revient dans un autre passage de l'encyclique, où il est affirmé : « Il n'y a donc d'humanisme vrai qu'ouvert à l'Absolu, dans la reconnaissance d'une vocation, qui donne l'idée vraie de la vie humaine. » Or la foi est la vertu qui rend non seulement l'homme capable d'adhérer à la Parole de Dieu, mais aussi d'entendre sa Parole comme un appel transcendant qui lui est personnellement adressé.

La foi offre donc à l'investisseur chrétien plus qu'une conscience professionnelle renouvelée, plus qu'une ouverture à des valeurs qui enrichissent d'une qualité morale particulière l'exercice de ses activités : elle lui permet de vivre ses activités dans une dynamique vocationnelle. À celui qui s'étonnerait de ce que l'on appréhende l'activité financière comme une vocation à laquelle on accède par la foi, il suffirait de rappeler que saint Jean Paul II parlait du travail comme d'une « vocation universelle » : or, si le travail est une vocation de l'homme comme personne, l'acte d'investir,

par lequel il est possible « d'offrir à un peuple l'occasion de mettre en valeur son travail », ne serait-il pas lui aussi la réponse à une vocation, demandant par conséquent la foi pour être vécue comme telle ? Dès lors, le capital lui aussi, en plus du travail, est le lieu d'une vocation, d'un appel de Dieu à « faire, connaître et avoir plus, pour être plus ».

115. La foi n'est pas seulement indispensable pour vivre l'investissement comme une vocation : d'elle dépend directement l'établissement d'un sain rapport au risque, réalité qui se trouve au centre de l'activité financière. Qu'il y ait une relation étroite entre la vertu de foi et le sens du risque, cela se vérifie avec Abraham, le père de tous dans la foi, qui « partit ne sachant où il allait », et cela parce qu'il obéissait à « un appel à sortir de sa propre terre, [à une] invitation à s'ouvrir à une vie nouvelle, commencement d'un exode qui le condui[sait] vers un avenir insoupçonné ». Or cette ouverture au risque est indispensable à l'investisseur, lequel, par définition, doit affronter le risque inévitable attaché à toute décision d'investissement, étant donné l'incertitude de l'issue future de celle-ci. Certes, cette prise de risques doit être mesurée et faire l'objet d'un sérieux discernement prudentiel, mais elle ne saurait de toute façon être évitée, et face à la tentation, grandissante aujourd'hui, du « risque zéro », il est important de rappeler que « si le risque est inévitable, la paralysie est pire », et que « la vie est faite de risques assumés ».

116. L'enseignement évangélique ici essentiel est bien évidemment la parabole des talents, dans laquelle les deux serviteurs qui ont respectivement reçu cinq et deux talents, et qui les ont fait fructifier, reçoivent de leur maître les qualificatifs « bon » et « fidèle » : ils ont effectivement été « fidèles » en ce qu'ils ont pris le risque de la foi, celui consistant à faire produire du fruit à la somme qu'ils ont reçue, tandis que le serviteur qui avait reçu un seul

talent, et qui est allé l'enterrer, se voit qualifier de « serviteur mauvais et paresseux ». Son manque de fidélité s'est traduit par son inaction, ou, plutôt, son infidélité est sa paresse même. Il aurait dû placer au moins l'argent de son maître chez les banquiers, afin de le récupérer avec un intérêt. Son maître lui en fait le reproche : il a choisi le « risque zéro et, ce faisant, a manqué autant de foi que d'esprit d'audace. Comme le dit le pape François, « le trou creusé dans le sol par le serviteur mauvais et paresseux » indique la peur du risque qui bloque la créativité et la fécondité de l'amour. La vers de foi, comme on le voit aussi dans la parabole, entraîne donc la personne qui en est le sujet à la confiance envers les autres. Le serviteur mauvais et paresseux, au contraire, s'est défié non seulement de son maître, mais des banquiers, et a préféré faire un trou dans la terre pour y enterrer l'argent de son maître, ne se fiant ainsi qu'à lui-même, et s'isolant par là même de la confiance nécessaire à tout investissement.

117. Enfin, c'est par la vertu théologale de foi que peut être conjurée la tentation récurrente, mais aujourd'hui quasiment structurée en système, de l'idolâtrie de l'argent. En effet, la foi est directement liée au premier commandement, rappelé par Jésus en ces termes : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit », commandement qui proscriit l'idolâtrie et « qui exige de l'homme de ne pas croire en d'autres dieux que Dieu, de ne pas vénérer d'autres divinités que l'Unique. » Or « l'idolâtrie ne concerne pas seulement les faux cultes du paganisme. Elle reste une tentation constante de la foi. Elle consiste à diviniser ce qui n'est pas Dieu. Il y a idolâtrie dès lors que l'homme honore et révère une créature à la place de Dieu. » Et l'argent peut effectivement devenir pour l'homme une idole, ce qui est expressément compris dans l'avertissement de Jésus : « Vous ne pouvez servir Dieu et l'Argent », car l'argent est un bon serviteur mais un mauvais maître. La foi est donc une garantie puissante contre la tentation, très forte dans le monde de la finance, d'absolutiser l'argent et sa logique : en rapportant au seul vrai Dieu, elle libère de prendre pour Dieu ce qui n'est pas lui. Saint Paul avertit lui aussi, dans la Lettre aux Colossiens, que « la soif de posséder est une idolâtrie », ce qui fait naître un devoir de

vérité chez les investisseurs soucieux de répondre adéquatement à leur vocation : « Nous devons dénoncer cette idolâtrie qui va contre le vrai Dieu et la falsification de l'image de Dieu avec un autre Dieu, Mammon. Nous devons le faire avec courage. »